

# FAQ Personnel - COVID-19 - Ressources humaines

Publié le 12 novembre 2020 – Mis à jour le 13 novembre 2020

## Quelle est la procédure de demande de télétravail ou de travail à distance ?

Les demandes de travail à distance doivent impérativement être faites par le supérieur hiérarchique via une procédure DRH / DOSI dédiée.

Une fois les demandes validées, les agents pourront récupérer leur ordinateur portable nominatif ou leur ordinateur fixe ainsi que les accessoires (câble réseau et éventuellement casque). Des accès VPN pourront également être fournis.

Les équipes de la DRH et de la DOSI sont mobilisées pour accompagner au mieux les personnels pendant cette phase transitoire et sont disponibles si besoin : [support.dsi@uca.fr](mailto:support.dsi@uca.fr) et [drh@uca.fr](mailto:drh@uca.fr)

## Mes missions ne sont pas télétravaillables, suis-je placé en ASA ?

Non, les agents dont les missions ne sont pas télétravaillables ou ne pouvant pas travailler à distance auront une activité en présentiel, sur validation de leur supérieur hiérarchique et dans le respect du plan de continuité de l'activité en présentiel. Dans ce cas, l'activité pourra n'être que partielle, et des rotations d'agents peuvent être envisagées afin de permettre au plus grand nombre de maintenir une activité professionnelle. Dans ce cadre, les personnels concernés sont susceptibles d'être mis à disposition d'autres services temporairement pour aider lorsque cela est possible ou s'avère nécessaire, suivant leur qualification, avec l'accord de l'agent et après validation par la DRH.

## Faut-il une attestation pour se rendre à l'UCA ?

Les personnels UCA recevront une attestation de déplacement professionnel nominative si la mission est ponctuelle ou permanente si le travail sur site est récurrent.

## Quelles sont les personnes dites "vulnérables" ?

Le nouveau décret entrera en vigueur jeudi 12 novembre. Dans un communiqué, le ministère du Travail précise les situations concernées :

- les personnes âgées de 65 ans et plus,
- celles ayant des antécédents cardiovasculaires,
- celles ayant un diabète non équilibré,
- celles en obésité (IMC>30),
- celles étant atteintes d'une immunodépression congénitale ou acquise,
- celles présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale (broncho-pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment),
- celles atteintes d'une maladie complexe (motoneurone, myasthénie, sclérose en plaque, maladie de Parkinson etc.) ou d'une maladie rare,
- celles présentant une insuffisance rénale chronique dialysée,
- celles atteintes de cancer évolutif sous traitement,
- celles atteintes de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins,
- celles présentant un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie,
- les femmes au troisième trimestre de grossesse.

## Je suis personne vulnérable et mes missions ne sont pas télétravaillables, que dois-je faire ?

Une autorisation spéciale d'absence vous sera remise. Le décret définissant les critères permettant d'identifier les personnels vulnérables est en cours de mise à jour. Un avis du médecin traitant est requis pour justifier de l'appartenance à l'un des critères. Le Service de Santé au Travail doit être également informé. Afin de préserver le secret médical, le certificat ne mentionnera pas d'éléments médicaux.

## La crèche de mon enfant est fermé suite à plusieurs cas de covid-19, je dois donc en assurer la garde. Que dois-je faire ?

Le parent devant assurer la garde de son enfant de moins de 16 ans en raison de la fermeture de la

crèche, école ou collège, ou encore lorsque son enfant est identifié comme cas contact à risque et dans le cas où la mission de l'agent n'est pas télétravaillable. A ce jour, les crèches et écoles sont ouvertes, mais les ASA sont possibles dans l'hypothèse où la classe ou la crèche de l'enfant fait l'objet d'une mesure de restriction arrêtée par le Préfet, ou si l'enfant ne peut être accueilli (enfant malade ou vulnérable). Dans ce cas, l'agent devra fournir une attestation de l'établissement d'accueil du jeune enfant ou de l'établissement scolaire ou un certificat médical.

[signalement.covid@uca.fr](mailto:signalement.covid@uca.fr)(mailto:signalement%2Ecovid%40uca%2Efr)

## Infographie

[Cas suspect, cas contact ?](https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect)(https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect)

## Ressources humaines

[Note Ressources humaines - Période de confinement automne 2020](https://covid-19.uca.fr/personnel/rh-periode-de-confinement-automne-2020)(https://covid-19.uca.fr/personnel/rh-periode-de-confinement-automne-2020) /\*\*/ tbody{display:none;} table {width:100%;} td {border:0px;} thead {cursor:pointer;} /\*\*/

## À découvrir

[FAQ - Protocole en cas de symptômes...](https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-protocole-en-cas-de-symptomes)(https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-protocole-en-cas-de-symptomes)

[Santé au travail](https://covid-19.uca.fr/personnel/sante-au-travail)(https://covid-19.uca.fr/personnel/sante-au-travail)

[Démarches administratives et situation RH\(https://covid-19.uca.fr/personnel/demarches-](https://covid-19.uca.fr/personnel/demarches-)

[administratives-et-situation-rh\)](#)

[Cas contact et cas suspect ?\(https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/cas-contact-et-cas-suspect)

[Accompagnement pédagogique\(https://covid-19.uca.fr/personnel/accompagnement-pedagogique\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/accompagnement-pedagogique)

[Déclaration de maintien à domicile – Coronavirus\(https://covid-19.uca.fr/personnel/declaration-de-maintien-a-domicile---coronavirus\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/declaration-de-maintien-a-domicile---coronavirus)

[RH - Période de confinement automne 2020\(https://covid-19.uca.fr/personnel/rh-periode-de-confinement-automne-2020\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/rh-periode-de-confinement-automne-2020)

[FAQ - RH - Période de confinement automne 2020\(https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-rh-periode-de-confinement-automne-2020\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-rh-periode-de-confinement-automne-2020)

[Mise en œuvre du confinement - automne 2020\(https://covid-19.uca.fr/personnel/mise-en-oeuvre-du-confinement-automne-2020\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/mise-en-oeuvre-du-confinement-automne-2020)

[Infos DGESIP\(https://covid-19.uca.fr/personnel/infos-dgesip\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/infos-dgesip)

## Contact

**Pour tout renseignement relatif à la gestion de la crise, vous pouvez [contacter la cellule de crise](https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19)(**

**<https://covid-19.uca.fr/cellule-de-crise-covid-19> dédiée au COVID-19**

**[coronavirus@uca.fr\(mailto:coronavirus%40uca%2Efr?Subject=&body=\)](mailto:coronavirus@uca.fr)**

[https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-rh-periode-de-confinement-automne-2020\(https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-rh-periode-de-confinement-automne-2020\)](https://covid-19.uca.fr/personnel/faq-rh-periode-de-confinement-automne-2020)